



Règlement du concours photos.

Article 1 : Organisation du concours

L'Association Festival Photographique International l'Homme et la Mer et l'association du Goéland Masqué organisent conjointement un concours photo du 5 décembre 2024 au 5 janvier 2025 minuit.

Le thème en est :

“Le polar et la mer”.

Chaque participant devra choisir un ou plusieurs titres parmi les huit romans policiers proposés et le/les illustrer sous forme d'une photographie.

Liste des romans :

1. Toutes les vagues de l'océan, Victor del Arbol, *Actes Sud*
2. La mariée de corail, Roxane Bouchard, *L'aube noire*
3. Le gardien de phare, Camilla Läckberg, *Actes Sud*
4. Le cimetière de la mer, Aslak Nore, *10/18*
5. Dernier parking avant la plage, Sophie Loubière, *Gallimard*
6. La pêche aux anges, Jean Bernard Pouy, *Série noire*
7. Rouge comme la mer, Lilja Sigurdardottir, *Éd. Métailié*
8. Calme plat, Charles Williams, *Gallmeister*

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert à toutes les personnes qui désirent participer.

Les membres du jury ne peuvent pas concourir,

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une ou plusieurs photos, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.



En participant au concours, chaque participant :

Certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur de la/les photo.s présentée.s. Les photographies devront être des œuvres originales.

Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur.s photo.s peut.vent mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2).

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Critères :

- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours
- 8 photographies par participant maximum.
- Format des photographies : un fichier JPG de 12 millions de pixels
- Nom de fichier : numéro du titre du roman à illustrer prénom et nom du photographe.
Par exemple : 4JeanDupont

A la réception des photos, le jury sélectionne les clichés qui seront exposés à Cap Caval (Penmarc'h, Finistère) pour le week-end de la Pentecôte 2025 lors de l'édition du Goéland masqué puis jusqu'au 30 septembre dans un espace extérieur dédié au Festival photo du Guilvinec.

Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et/ ou les qualités esthétiques des clichés.

Article 4 : Utilisation des photographies.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

Les organisateurs pourront utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute opération de communication liée au concours, sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.



Article 5 : Calendrier.

Inscription et dépôt des photos jusqu'au 5/01/2025.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante : **concoursphoto.fhmgm@gmail.com**

Article 6 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 7: Litiges et différends

La participation au concours implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

Pour le concours, le président du jury

René-Claude DANIEL



Ressources et contacts

L'Association Festival Photographique International l'Homme et la Mer

René-Claude Daniel, Président : 0767554039

Denis Lebert, Secrétaire : 0637872456

Mail :

concoursphotofhmgm@gmail.com

Réseaux sociaux :

<https://www.instagram.com/festivalphotolhommeetlamer/>

<https://www.facebook.com/festivalphotoguilvinec>

<https://www.linkedin.com/in/denis-lebert-885aa7297/>

Site internet :

<https://www.festivalphotoduguilvinec.bzh/>

L'association du Goéland Masqué

Michel Caillat : 0647694942

Fabienne Regnaut : 0676054794

Sylvie Setier : 0659262646

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/goelandmasque29>

<https://www.instagram.com/goelandmasque/>

Site internet :

<https://goelandmasque.fr/>



BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos – Le Polar et la Mer

Comment participer ? Chaque participant peut envoyer jusqu'à 8 photos, chacune illustrant un titre bien précis parmi les 8 romans proposés.

Nom :

Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

- Déclare participer au concours photos 2024/2025 le Polar et la Mer
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu et la date de prise de vue :

A

Le

Signature des parents avec la mention “Bon pour accord”



AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e)
accepte
 par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, réseaux sociaux) sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A.....
 le.....

Signature + mention "Lu et approuvé".